

portun même, pour le Gouvernement, d'étudier la question du vote obligatoire. Quant à moi, sans vouloir la discuter dans ses détails, je crois qu'une telle mesure aurait pour effet de remédier, en grande partie au moins, aux maux dont nous nous plaignons et que nous déplorons et qu'elle compenserait largement les inconvénients qui pourraient en résulter.

Cette Chambre a constaté avec plaisir, j'en suis sûr, que le discours du trône fait une mention spéciale de la bonne récolte dont la Providence nous a favorisés cette année. Avec les prix rémunérateurs qu'obtiennent aujourd'hui les produits agricoles, nous sommes assurés d'une année très florissante qui ajoutera encore à la prospérité du pays et au bonheur du peuple. La classe agricole étant la pierre angulaire de notre édifice national; de sa prospérité et de son bonheur dépendent la prospérité et le bonheur de toutes les autres classes de la société.

Le discours du trône contient un paragraphe relatif au tarif. Cette question devra être une des principales qui seront discutées pendant la présente session. En effet, il n'y a rien de plus difficile à établir ou à retoucher que le tarif dans un pays aussi grand que le nôtre, ou des intérêts divers sont en jeu. Il faut prendre les mesures nécessaires pour ne pas aider aux uns en nuisant aux autres; il faut que nous considérions les intérêts de l'Ouest comme ceux de l'Est; il faut donner aux manufactures une protection suffisante, mais qui ne doit pas aller jusqu'à nous exposer à une hausse dans les prix, car alors nous frapperions le consommateur, et ce consommateur c'est la masse de la population du pays. Jusqu'en 1896, nous avons eu la protection outrancière. Elle n'a pas été un succès pour le pays. Depuis cette époque, le Gouvernement a établi et maintenu un tarif pour le revenu. J'espère que, en face des résultats obtenus depuis son application, ce tarif sera maintenu. Une commission a été nommée pour étudier cette importante question; toutes les classes de la société et toutes les industries ont été consultées. Les travaux de cette commission ont été longs, considérables et consciencieux. Cette Chambre sera probablement saisie bientôt du rapport de cette commission. Je crois cependant que rien ne puisse faire prévoir que des changements radicaux seront apportés au tarif actuel, qui a donné la plus grande satisfaction, et pour ma part, monsieur l'Orateur, j'ose exprimer l'opinion que le principe du tarif actuel sera maintenu.

Il y a aussi, dans le discours du trône, un paragraphe relatif à la conférence inter-provinciale qui vient d'avoir lieu à Ottawa. Ce n'est pas la première fois que les ministres provinciaux se réunissent pour préparer et voter des résolutions réclamant du gouvernement fédéral un traitement plus généreux, particulièrement en matière de

subsidés. Une première conférence eut lieu en 1887, une seconde en 1902; des questions nombreuses furent discutées lors de la conférence de 1887 et des résolutions importantes y furent adoptées, tandis qu'en 1902 et cette année, on se borna presque exclusivement aux questions des subsides aux provinces. Les provinces allèguent, pour demander une augmentation du subside fédéral, que les dépenses nécessaires, surtout pour l'administration de la justice et l'instruction publique, ont augmenté beaucoup plus rapidement que les revenus, tandis qu'elles constatent l'augmentation considérable et rapide du revenu fédéral.

Par l'établissement d'un gouvernement central, les provinces ont été privées de leurs grandes sources de revenus, telles que celles des douanes et de l'accise. En 1868, par exemple, la province de Québec recevait 7½ pour 100 des revenus des douanes et de l'accise; en 1902, elle ne recevait plus que 2½ pour 100, et la proportion est encore moins grande aujourd'hui. Si réellement les provinces ne peuvent administrer les affaires publiques aujourd'hui d'une manière convenable, c'est-à-dire dans le sens du progrès, et cela à cause de l'insuffisance de leurs revenus, étant donné le développement du pays et les besoins nouveaux qui en résultent, le gouvernement fédéral devrait, à mon sens, leur venir en aide d'une manière plus efficace et les faire participer un peu plus dans ses grands revenus. Cette idée des ministres provinciaux de se réunir et de discuter ces grandes questions d'intérêt public, en est une excellente et dont l'importance mérite l'attention générale. J'espère que le gouvernement fédéral y portera tout l'intérêt qu'elle mérite et qu'il saura trouver une solution juste et équitable.

Nous avons tous été heureux, je n'en doute pas, de voir le discours du trône parler de la prospérité du pays. Voilà au moins un point sur lequel les honorables membres des deux côtés de la Chambre sont d'accord. Cette prospérité est évidente, elle est claire comme le soleil, bien qu'il soit vrai qu'elle n'était pas attendue par tout le monde, en 1896. Aujourd'hui, cependant, il faut se rendre à l'évidence. Les industries nouvelles surgissent comme par enchantement, les anciennes sont en pleine activité et se sont développées considérablement, les salaires dans le pays sont plus rémunérateurs qu'ils ne l'ont jamais été, les travailleurs ont plus d'ouvrage qu'ils n'en peuvent faire; les hypothèques, qui grevaient presque toutes les propriétés, sont diminuées dans une très grande proportion; les étrangers affluent vers notre pays, l'activité la plus grande règne partout. Notre commerce qui, en 1896, était de \$240,000,000 a atteint le chiffre de \$550,000,000, et si nous considérons séparément les importations et les exportations, l'industrie des mines, les produits de nos manufactures, les